



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/9
31 mai 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

**AMENDEMENTS AU
PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION
POUR L'ANNÉE 2005**

POINT 1 : AMENDEMENT DU BUDGET DE L'ANNEE 2005

L'étude théorique approfondie sur l'évaluation des plans nationaux d'élimination (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/12) suggère la tenue d'un plus grand nombre d'études de cas de pays. La 45^e réunion du Comité exécutif a pris note de l'information fournie dans l'étude théorique, y compris des questions liées à l'évaluation proposées et l'approche pour la deuxième phase de l'évaluation. Cependant, aucun montant n'avait été prévu, par omission, au budget du programme de travail pour la surveillance et l'évaluation de 2005 pour ces études de cas, ce qui a eu pour effet de retarder le début des visites sur le terrain jusqu'en 2006. Il est suggéré d'ajouter la somme de 80 000 \$US au budget du Programme de travail pour la surveillance et l'évaluation de 2005, approuvé au niveau de 246 000 \$US (Décision 44/10) afin de permettre la tenue de visites sur le terrain et la préparation d'études de cas au cours de la deuxième moitié de 2005. Tout solde non dépensé en 2005 sera reporté en 2006.

POINT 2 : RECLASSIFICATION DE TOUS LES RAPPORTS D'ÉVALUATION AUX FINS DE DISTRIBUTION GÉNÉRALE

Il est suggéré que les rapports d'évaluation remis au Comité exécutif, y compris les rapports des années antérieures, soient reclassés aux fins de distribution générale. Cette suggestion est conforme à la recommandation 8 de l'évaluation et examen de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal de même qu'aux politiques de distribution adoptées par un nombre croissant d'agences multilatérales et bilatérales. Les études de cas contenant de l'information sur les entreprises pourraient faire l'objet d'une distribution restreinte, si les accords de confidentialité l'exigent.